



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Le Programme départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE)

Solidarités

Insertion

Emploi

Publié le 23 décembre 2019

Reading time : 3 minutes



Les objectifs du PDIE

Le Programme Départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE) définit la politique du Conseil départemental en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et en programmant des actions d'insertion sur l'ensemble du territoire. Pour proposer des actions d'insertion ciblées en direction des personnes allocataires du RSA et des personnes en parcours d'insertion, le Conseil départemental s'appuie sur un large réseau d'associations. Ce sont ces actions qui sont recensées dans le PDIE.

Les thématiques du PDIE

- L'accès à la vie sociale et à la citoyenneté
- La santé et l'accès aux soins
- La mobilité
- L'insertion professionnelle, et l'accès à l'emploi
- Le soutien aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

Le Fonds social européen

Le Conseil départemental, en tant qu'organisme intermédiaire, mobilise des fonds européens. Il gère une subvention globale du [Fonds social européen \(FSE\)](#) pour cofinancer, à hauteur de 50 %, des actions d'accompagnement professionnel destinées à des allocataires du RSA, dans le cadre du PDI.

Ces actions cofinancées par le Conseil départemental et le FSE s'inscrivent dans l'objectif du programme national 2014-2020.

La mise en œuvre de la politique départementale d'insertion du Conseil départemental de la Haute-Garonne s'appuie sur des [appels à projets](#) associant des crédits du Conseil départemental et du Fonds social européen (FSE).

Réclamation et lutte contre la fraude

L'Etat a mis en service deux plateformes nationales destinées à recueillir les réclamations et les soupçons de fraude relatifs au FSE au titre de la programmation 2014-2020.

Elles sont disponibles depuis le site fse.gouv.fr avec deux liens spécifiques.

- Signaler une fraude potentielle (ELIOS) : <https://www.plateforme-elios.fse.gouv.fr/>
- Déposer une réclamation (EOLYS) : <https://www.plateforme-eolys.fse.gouv.fr/>

Tout porteur de projet, bénéficiaire ou structure en contact avec les services gestionnaires du PON FSE peut y déposer une réclamation concernant le traitement de son dossier.

Soutenir les acteurs de l'Économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental soutient les acteurs et les porteurs de projet de l'Économie sociale et solidaire (associations d'insertion, coopératives...), et le secteur de l'insertion par l'activité économique. Acteurs économiques à part entière, ces entrepreneurs favorisent grâce aux emplois aidés, un retour à l'emploi durable. Afin de faciliter la connaissance de l'offre d'insertion, les fiches d'information du Programme départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE) présentent les caractéristiques et coordonnées de chaque action mise en œuvre dans le cadre du PDIE.

Faciliter la vie sociale, l'accès aux soins et la citoyenneté

En articulation avec les référents des Maisons des Solidarités et des dispositifs territoriaux d'insertion professionnelle, le Conseil départemental de la Haute-Garonne mobilise des acteurs associatifs. Afin de faciliter la connaissance de l'offre d'insertion, les fiches d'information du Programme départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE) présentent les caractéristiques et coordonnées de chaque action mise en œuvre dans le cadre du PDIE. L'objectif est d'informer et d'orienter, pour **favoriser l'accès aux soins** ainsi que pour **la réalisation de bilans de santé professionnels**.

Le programme départemental d'insertion et de l'emploi 2023-2026

[Télécharger](#)

Retrouvez les structures du Programme départemental d'insertion et de l'emploi